



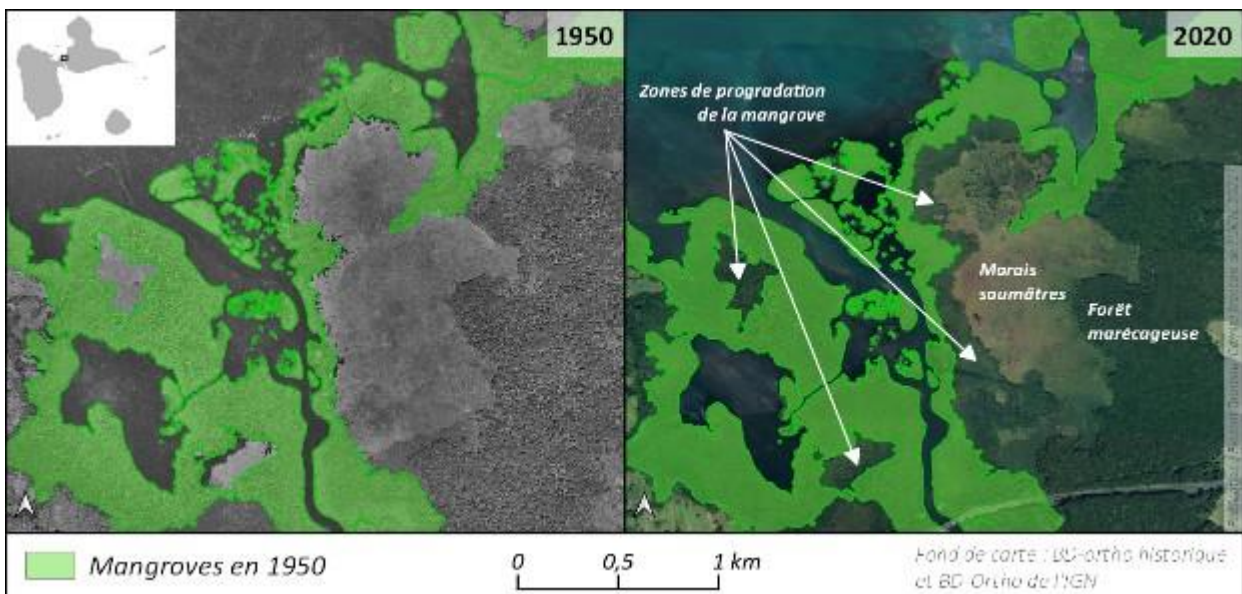
## LUNDI 26 JUILLET, JOURNÉE INTERNATIONALE DES MANGROVES L'HISTOIRE DES MANGROVES ANTILLAISES DÉVOILÉE

A l'occasion de la Journée Internationale des Mangroves, lundi 26 juillet, le Comité français de l'UICN dévoile les premiers résultats d'une étude sur l'évolution des surfaces de mangroves depuis 70 ans en Guadeloupe, à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy. En comparant des images entre 1950 et 2020, cette étude permet de mieux comprendre l'évolution des usages et pratiques dans ces territoires, et d'ainsi mieux cerner les menaces qui pèsent ou qui ont pesé sur ces milieux naturels.

Le renforcement de la protection des mangroves est l'un des messages forts porté par le Comité français de l'UICN pour le Congrès mondial de la Nature de l'UICN, qui s'ouvrira le 3 septembre prochain à Marseille.

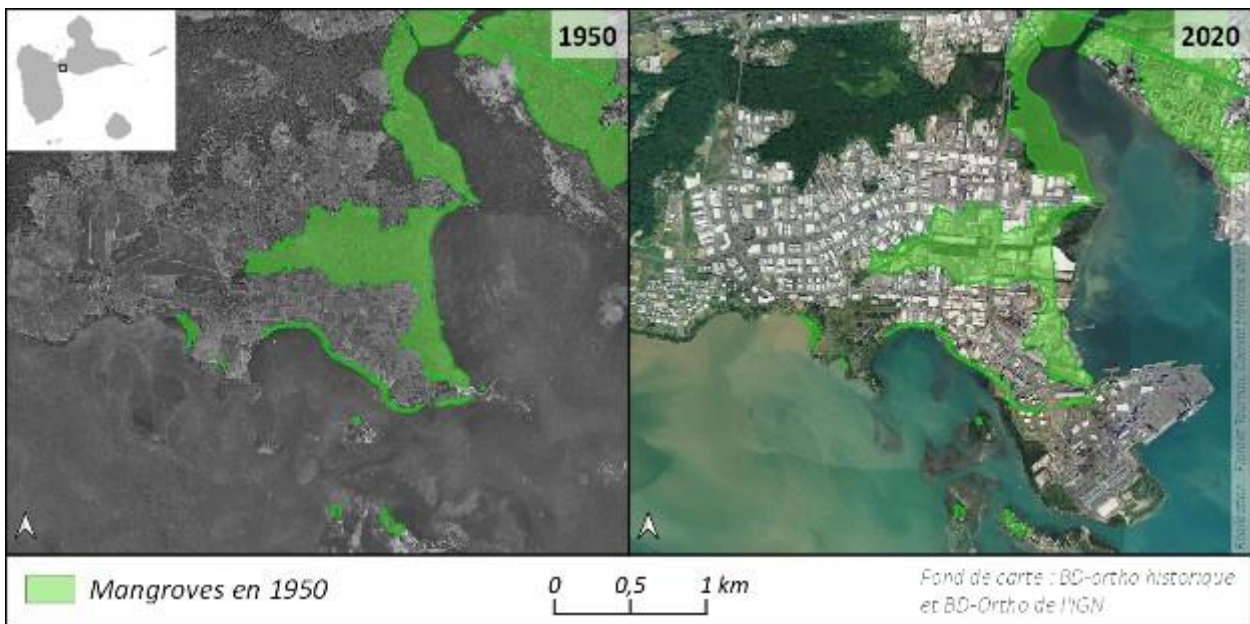
### EN GUADELOUPE, UNE EVOLUTION CONTRASTÉE

En Guadeloupe, alors que l'on croyait que les mangroves avaient régressé fortement au cours de la seconde moitié du vingtième siècle, les résultats de cette étude montrent **une augmentation de la surface des mangroves d'environ 20% entre 1950 et 2020**. Les mangroves semblent en effet avoir colonisé des surfaces importantes de marais saumâtres, un écosystème non-forestier situé entre la mangrove et la forêt marécageuse d'eau douce. On suppose que ces marais ont été créés puis entretenus de manière artificielle par défrichage des écosystèmes originels principalement pour du pâturage au début du XXème siècle et qu'ils aient été auparavant le lieu d'activités agricoles itinérantes. Du fait de l'arrêt de ces pratiques aujourd'hui oubliées, les mangroves ont donc colonisé ces marais laissés vacants.



Comparaison de la surface des mangroves en 1950 et en 2020 à l'embouchure nord de la Rivière Salée en Guadeloupe. Sur la droite, on voit des espaces boisés (en vert foncé) là où la mangrove s'est étendue, colonisant les marais.

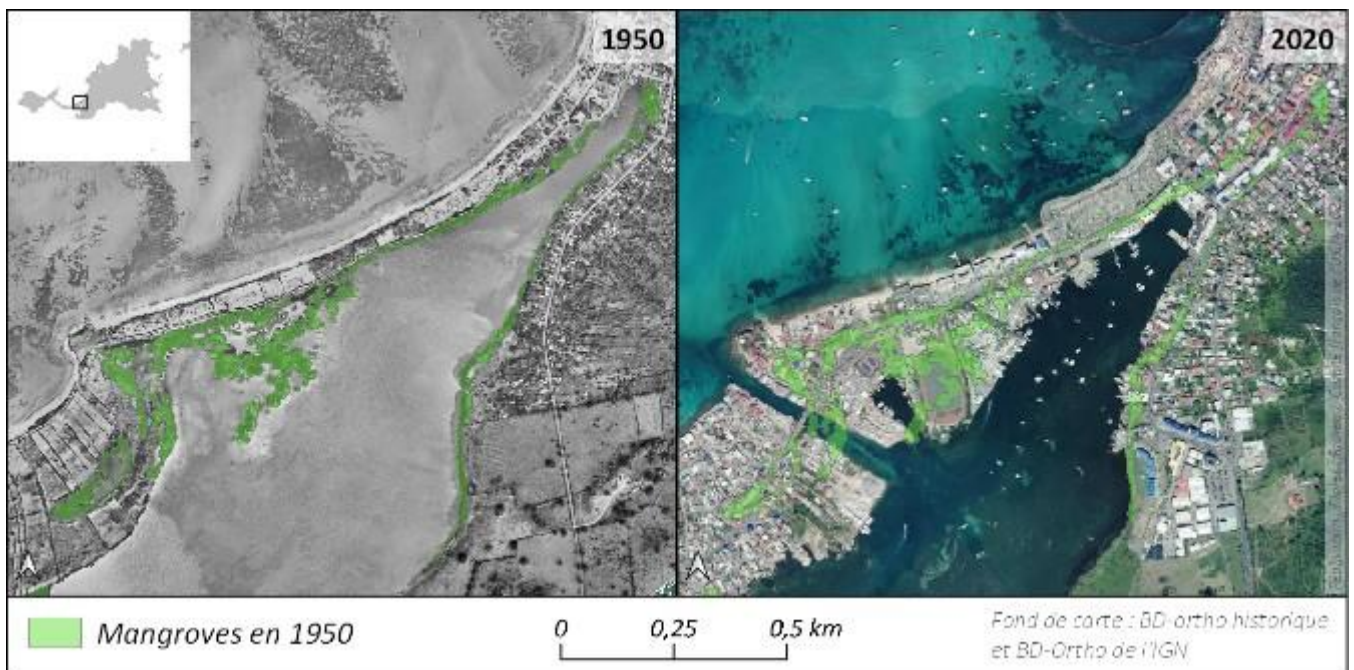
Cette « amélioration » relative des surfaces de mangroves ne doit pas masquer la destruction d'importantes zones de mangroves. En effet, l'étude montre également que de nombreux massifs en Guadeloupe ont été défrichés ces 70 dernières années principalement pour laisser place à des remblais, des ports, des aéroports, des zones industrielles et autres développements urbains. La zone de Jarry, par exemple, était initialement recouverte de mangroves, ainsi que la zone de la décharge de La Gabarre. Or, c'est lorsqu'elles sont maintenues dans un état fonctionnel et de manière continue le long des côtes que les mangroves peuvent être le plus bénéfiques à l'homme. Elles permettent notamment de protéger les habitations lors de catastrophes naturelles ou encore de servir d'abri à des espèces de poissons qui vont ensuite coloniser les récifs coralliens. Il est donc indispensable de redoubler d'efforts pour continuer à les protéger !



Sur ces images, on voit comment la construction de la Zone Industrielle de Jarry en Guadeloupe a entraîné la destruction d'une importante surface de mangroves.

## SAINT-MARTIN et SAINT-BARTHELEMY : LES MANGROVES EN FORTE RÉDUCTION

Les résultats observés en Guadeloupe, où la mangrove y occupe d'importantes surfaces (plus de 3 000 ha en 2020) sont radicalement différents de ceux observés pour **Saint-Martin** et **Saint-Barthélemy** (moins de 50 ha). Dans ces deux îles, la mangrove a **régressé de respectivement 40 et 65%**, remplacée principalement par des aménagements urbains. « On voit très clairement des espaces aujourd'hui complètement modifiés et remblayés, qui abritaient encore en 1950 des mangroves. », souligne **Florent Taureau**, auteur de l'étude. « L'étude révèle également que de nombreux étangs étaient déjà exploités et donc modifiés par l'homme sur ces deux territoires avant 1950, date des plus anciennes prises de vue aériennes ».



A Saint-Martin et Saint-Barthélemy, l'urbanisation littorale a détruit une très grande partie des mangroves encore présentes en 1950

## SOYEZ ACTEURS DE LA PROTECTION DES MANGROVES !

Le Pôle-relais sur les zones humides tropicales (PRZHT) co-animé par le Comité français de l'UICN mène de nombreuses actions pour la protection des mangroves dans les outre-mer français.

« Le suivi de l'évolution des surfaces des mangroves n'est qu'une « prise de température » de la santé de celles-ci : leur protection passe d'abord par l'action de chacun ! Tout le monde y gagne, car les mangroves rendent de multiples services aux humains : protection des habitations côtières face à la houle, stockage de carbone, nurserie pour les espèces de poissons, fourniture de produits comme le bois, les tanins ou la pharmacopée... » indique **Gaëlle Vandersarren**, Coordinatrice du PRZHT.

Chacun peut donc devenir acteur de la protection des mangroves des outre-mer : les résidents locaux peuvent par exemple signaler des perturbations (défrichement, décharges sauvages, brûlages, installations illégales etc.) grâce à l'application ROM, tandis que les habitants de l'hexagone peuvent soutenir soit directement, soit indirectement (par le biais de compensation carbone par exemple) des organisations qui œuvrent à la gestion et la protection des mangroves d'outre-mer.



Les sorties en mangroves avec des acteurs locaux permettent de mieux faire connaître et apprécier leur valeur. Ici, Manrifa Moustoifa Ali du Comité français de l'IUCN explique le fonctionnement d'une propagule à Mayotte.

Cette étude a été réalisée grâce à un soutien de :



## CONTACT COMMUNICATION

Emilie Dupouy

Chargée de communication  
06 37 78 90 14 / [communication@iucn.fr](mailto:communication@iucn.fr)

[www.iucn.fr](http://www.iucn.fr) / [www.pole-tropical.org](http://www.pole-tropical.org)